



L'ALPHABÉTISATION AU QUÉBEC

**Rapport provincial déposé
à la Conférence provinciale
et territoriale
en alphabétisation**

Ministère de l'Éducation

2 0 0 2

Québec 

L'ALPHABÉTISATION AU QUÉBEC

**Rapport provincial déposé
à la Conférence provinciale
et territoriale
en alphabétisation**

Ministère de l'Éducation
2002

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation, 2002—02-00879

ISBN 2-550-39844-0

Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Québec, 2002

Table des matières

1	La définition de l’alphabétisation.....	1
2	Le cadre légal et stratégique des activités d’alphabétisation.....	3
3	Les organismes responsables de la prestation et du soutien des services d’alphabétisation	5
4	L’aspect démographique	6
4.1	Les commissions scolaires	6
4.2	Les groupes d’alphabétisation populaire autonomes	6
5	Le financement des services d’alphabétisation	7
6	Les autres groupes engagés dans la promotion de l’alphabétisation et les formes de partenariat.....	8
6.1	Les groupes de promotion de l’alphabétisation au Québec.....	8
6.1.1	L’alphabétisation en français	8
6.1.1.1	La Table des responsables de l’éducation des adultes et de la formation professionnelle des commissions scolaires du Québec (TRÉAQFP)	8
6.1.1.2	Le Regroupement des groupes populaires en alphabétisation du Québec (RGPAQ).....	9
6.1.1.3	Le Centre de documentation sur l’éducation des adultes et la condition féminine (CDEACF).....	10
6.1.1.4	La Fondation québécoise pour l’alphabétisation	11
6.1.2	L’alphabétisation en anglais.....	12
6.1.2.1	Les Literacy Partners of Quebec (LPQ)	12
6.1.2.2	Le Centre for Literacy (CFL).....	12
6.1.2.3	Le Quebec Literacy Working Group (QLWG).....	13
6.1.2.4	L’Alpha Laubach du Canada-Québec/Les Volontaires de l’alpha du Québec (ALC-Q/VAQ).....	14
6.1.2.5	La Quebec Literacy Alliance (QLA)	14
6.1.2.6	Les formes de partenariat.....	15

7	Les priorités de 2001-2002 et de 2002-2003.....	16
7.1	Les priorités de 2001-2002.....	16
7.1.1	Le <i>Guide de formation sur mesure en alphabétisation (GFMA)</i>	16
7.1.2	La formation générale commune.....	17
7.1.3	La prévention de l'analphabétisme	17
7.1.4	La recherche	19
7.1.5	La formation à distance.....	19
7.1.6	La formation continue du personnel.....	20
7.1.7	Les technologies de l'information et de la communication (TIC)	20
7.1.8	Le programme Initiatives fédérales-provinciales conjointes en matière d'alphabétisation (IFPCA).....	20
7.1.9	Le secteur anglophone.....	20
7.2	Les priorités de 2002-2003.....	21
7.2.1	La Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue.....	21
7.2.2	Le <i>Guide de formation sur mesure en alphabétisation (GFMA)</i>	21
7.2.3	La formation générale commune.....	21
7.2.4	La prévention de l'analphabétisme	22
7.2.5	La recherche	23
7.2.6	La formation à distance.....	24
7.2.7	Le programme Initiatives fédérales-provinciales conjointes en matière d'alphabétisation (IFPCA).....	24
7.2.8	Le secteur anglophone.....	24
8	Le personnel des services d'alphabétisation du gouvernement	26
9	Les personnes-ressources en matière d'alphabétisation au ministère de l'Éducation.....	27

1 La définition de l’alphabétisation

Au Québec, les services d’alphabétisation dispensés par les services d’éducation des adultes des commissions scolaires reposent sur la définition qui en est donnée à l’article 5 du Règlement sur le régime pédagogique de la formation générale des adultes :

L’alphabétisation a pour but de permettre à l’adulte :

- 1° d’accéder, le cas échéant, à d’autres services de formation;
- 2° d’augmenter ses capacités dans différents domaines d’apprentissage;
- 3° d’exercer ses rôles familiaux et sociaux.

Ces services peuvent être donnés dans les deux langues officielles, soit en français et en anglais. La population québécoise peut aussi avoir recours aux services des groupes d’alphabétisation populaire autonomes. Ces derniers veulent atteindre sensiblement les mêmes objectifs que les commissions scolaires, tels que les définit le Programme de soutien aux organismes d’alphabétisation populaire autonomes (PSAPA), programme de financement du ministère de l’Éducation :

Le programme a pour but d’amener les jeunes de seize ans et plus faiblement alphabétisés à augmenter leurs compétences par l’acquisition de la lecture, de l’écriture et du calcul. Les activités éducatives doivent favoriser l’acquisition de connaissances, habiletés et attitudes liées à leurs besoins, une plus grande autonomie et la prise en main de leurs conditions de vie et de celles de leur milieu. Elles doivent également permettre aux personnes et aux groupes de jouer, de manière active et critique, leur rôle de citoyen et de citoyenne¹.

Dans le contexte de la réforme sur l’éducation en cours au Québec, des travaux sont menés sur la redéfinition des services d’enseignement offerts aux personnes ayant moins de neuf années de scolarité ou comptant de neuf à treize années de scolarité mais sans diplôme d’études secondaires (DES). Ces travaux ont pour objet de créer pour la formation générale commune des services qui regrouperaient, notamment, les services d’alphabétisation, du présecondaire et du premier cycle

1. MINISTÈRE DE L’ÉDUCATION, DIRECTION DE LA FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES. *Programme de soutien aux organismes d’alphabétisation populaire autonomes*, Québec, 21 mai 1999, p. 1.

du secondaire. Cette opération, qui a débuté à l'automne 1999, devrait permettre la mise en œuvre de la formation générale commune en 2005.

2 Le cadre légal et stratégique des activités d’alphabétisation

Du point de vue légal, comme nous l’avons mentionné dans la section 1, les services d’alphabétisation offerts dans les commissions scolaires sont prévus dans le Règlement sur le régime pédagogique de la formation générale des adultes, lui-même issu de la Loi modifiant la Loi sur l’instruction publique :

« Le gouvernement établit, par règlement, un régime pédagogique particulier applicable à la formation professionnelle et un régime particulier applicable aux services éducatifs pour les adultes.

« Ces régimes portent sur la nature et les objectifs des services éducatifs, de formation, complémentaires et, dans le cas des services éducatifs pour les adultes, d’alphabétisation et d’éducation populaire, ainsi que sur leur cadre général d’organisation. Ils déterminent, sous réserve des dispositions du troisième alinéa de l’article 3, les conditions auxquelles une personne doit satisfaire pour bénéficier de la gratuité de ces services². »

Il est important de noter que les services d’éducation populaire cités à l’article 448 ne sont pas du même ordre que les services d’alphabétisation dispensés par les groupes d’alphabétisation populaire autonomes. Actuellement, ces derniers ne sont pas régis par un cadre légal, mais ils sont cependant soumis aux modalités d’application du PSAPA.

Les articles 2 et 3 de cette loi précisent le droit de la population québécoise aux services d’alphabétisation :

« Toute personne qui n’est plus assujettie à l’obligation de fréquentation scolaire a droit aux services éducatifs prévus par les régimes pédagogiques établis par le gouvernement en vertu de l’article 448, dans le cadre des programmes offerts par la commission scolaire en application de la présente loi³.

« Tout résident du Québec visé à l’article 2 a droit à la gratuité des services d’alphabétisation et à la gratuité des autres services de formation prévus par le régime pédagogique applicable aux

3. GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. *Loi modifiant la Loi sur l’instruction publique*, Québec, Les Publications du Québec, 1997, art. 448, p. 29.

4. *Ibid.*, art. 2, p. 2.

services éducatifs pour les adultes, aux conditions déterminées dans ce régime⁴. »

Le ministère de l'Éducation prescrit un programme d'alphabétisation depuis 1985. Celui-ci est décrit dans le *Guide de formation sur mesure en alphabétisation (GFMA)*⁵, et les commissions scolaires doivent s'y conformer. Le guide repose sur des orientations, des objectifs et des contenus de formation qui respectent la démarche de formation sur mesure, une formation axée sur les besoins des adultes.

5. *Ibid.*, art. 3, p. 2.

5. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DIRECTION DE LA FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES. *Guide de formation sur mesure en alphabétisation*, Québec.

3 Les organismes responsables de la prestation et du soutien des services d'alphabétisation

Dans les commissions scolaires, les services d'alphabétisation sont offerts selon les mêmes modes que les autres services éducatifs. Ainsi, les entrées peuvent être fixes ou continues et les sorties peuvent varier selon les besoins et les conditions de vie de chaque adulte. Les adultes inscrits en alphabétisation peuvent bénéficier de services d'accueil et d'aide, de soutien pédagogique, d'aide à la démarche de formation ainsi que de services complémentaires. Le personnel qui donne la formation doit être titulaire d'un permis d'enseigner (personnel permanent ou contractuel) ou posséder une formation appropriée (personnel à taux horaire). Les services sont généralement offerts d'août à juin; les commissions scolaires peuvent toutefois en offrir pendant la période estivale, selon la demande.

Dans les groupes d'alphabétisation populaire autonomes, la gestion des services peut varier d'un groupe à l'autre selon les besoins des adultes qui y sont inscrits. Des ententes sont souvent prises avec d'autres groupes d'alphabétisation populaire autonomes ou avec des organismes du milieu pour permettre aux adultes d'avoir accès à des ressources de soutien, notamment en matière de santé physique et psychologique, de prévention de l'analphabétisme, d'appui aux familles. Le personnel que comptent ces groupes est sélectionné en fonction de critères qui leur sont propres. En général, les groupes n'offrent pas de services durant la période estivale.

4 L'aspect démographique

Les personnes faiblement alphabétisées, que l'on qualifie le plus souvent d'analphabètes, sont celles qui, dans leur langue maternelle, possèdent en matière d'écrit des compétences leur permettant tout au plus d'accomplir des tâches élémentaires comme le repérage d'une information unique ou la résolution d'un problème simple de mathématique, et ce, à condition que le matériel écrit soit clair ou familier. Leurs capacités de lecture se situent au niveau le plus bas sur une échelle comportant cinq niveaux, qui a été établie en 1994 lors de la dernière Enquête internationale sur l'alphabétisation et les compétences des adultes.

4.1 Les commissions scolaires

Après plusieurs années d'une baisse de l'effectif inscrit en alphabétisation dans les commissions scolaires, l'année 2000-2001 a vu ce dernier augmenter légèrement. Ainsi, de 9 710 inscriptions en 1999-2000, on est passé à 11 814 en 2000-2001. Cette hausse est attribuable à différents facteurs dont, notamment, aux nombreuses activités de sensibilisation et de recrutement menées tout au long de l'année.

4.2 Les groupes d'alphabétisation populaire autonomes

En ce qui a trait aux groupes d'alphabétisation populaire autonomes, le Ministère ne dispose pas de système de collecte des données sur les services d'alphabétisation qu'ils donnent à la population. On estime qu'un peu plus de 7 000 personnes en bénéficient chaque année.

5 Le financement des services d'alphabétisation

En 2001-2002, les commissions scolaires ont investi quelque 15 millions de dollars en alphabétisation, à partir, notamment, de l'enveloppe que leur accorde le Ministère pour la formation générale des adultes. De plus, pour la même année, le Ministère a accordé des subventions de plus de 9 millions de dollars aux groupes d'alphabétisation populaire autonomes dans le cadre du PSAPA.

L'entente de 4 077 450 \$ a été renouvelée en 2002 entre le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial. Selon cette entente, les commissions scolaires et les groupes d'alphabétisation populaire autonomes peuvent présenter et réaliser des projets de développement en matière d'alphabétisation, à l'exclusion de la prestation de service comme telle. Le Ministère réalise aussi des projets d'envergure provinciale, dans le cadre de l'entente, et dispose, pour ce faire, d'une enveloppe budgétaire particulière.

6 Les autres groupes engagés dans la promotion de l’alphabétisation et les formes de partenariat

6.1 Les groupes de promotion de l’alphabétisation au Québec

6.1.1 L’alphabétisation en français

6.1.1.1 La Table des responsables de l’éducation des adultes et de la formation professionnelle des commissions scolaires du Québec (TRÉAQFP)

Créée en 1975, la TRÉAQFP regroupe l’ensemble des commissions scolaires francophones du Québec et constitue l’un des principaux lieux de concertation de ces organismes. Son rôle est d’amener ses membres à se concerter en vue d’agir sur le développement de toutes les facettes de l’éducation des adultes et de la formation professionnelle. Elle cherche, entre autres choses, à favoriser et à promouvoir des services éducatifs de qualité et accessibles à tous les adultes. La TRÉAQFP collabore en outre activement avec la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) dont elle est issue.

Depuis 1999, la TRÉAQFP contribue de façon importante au développement de l’alphabétisation dans le réseau des commissions scolaires. Au cours de sa troisième année d’engagement dans ce dossier (2001-2002) et dans le contexte de l’expérimentation d’un modèle de concertation provinciale, elle a notamment atteint les objectifs suivants :

- consolider les actions entreprises par la TRÉAQFP en 2000-2001 dans le dossier de l’alphabétisation dans le réseau des commissions scolaires;
- soutenir le développement et la diversification des services d’alphabétisation en réalisant des activités qui auront une incidence positive sur le recrutement des adultes;
- alimenter la réflexion et outiller les commissions scolaires au regard de la transformation de l’offre de services en alphabétisation;
- favoriser l’émergence d’une dynamique d’entraide et de partage par le transfert des projets novateurs en alphabétisation dans le réseau des commissions scolaires;

- élaborer des pistes d'action dans le dossier du développement des compétences de base des travailleuses et des travailleurs;
- accroître la visibilité et mieux faire connaître la diversité des services offerts en alphabétisation dans le réseau des commissions scolaires;
- collaborer au renouvellement de l'entente et à l'élaboration de nouvelles modalités d'application du programme IFPCA afin de mieux desservir les populations ciblées et tenir compte davantage de la réalité et du fonctionnement du réseau des commissions scolaires;
- assurer la représentation de la TRÉAQFP auprès des organismes partenaires et des comités de travail.

Pour l'année 2002-2003, les principaux éléments de travail du plan d'action de la TRÉAQFP sont :

- la consolidation des actions entreprises antérieurement et le soutien au développement et à la diversification des services d'alphabétisation;
- le recrutement des personnes analphabètes et la visibilité des services offerts par les commissions scolaires par l'établissement de mesures basées sur le dynamisme du réseau des commissions scolaires et sur la transformation de l'offre de services de formation;
- l'émergence d'une dynamique d'entraide et de partage par le transfert des projets novateurs en alphabétisation au réseau des commissions scolaires;
- le suivi de l'implantation de la nouvelle Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue et de la mise en place de son plan d'action.

6.1.1.2 Le Regroupement des groupes populaires en alphabétisation du Québec (RGPAQ)

Créé en 1981, le RGPAQ est issu de la volonté de ces groupes de se donner une force collective. Aujourd'hui, 76 groupes répartis sur tout le territoire québécois en sont membres.

Le RGPAQ a une double mission. D'une part, il voit à la promotion, à la défense et au développement de l'alphabétisation populaire autonome ainsi que des groupes populaires qui s'y

consacrent. D'autre part, il veille à la défense des droits collectifs des personnes désavantagées par leur faible niveau d'alphabétisation.

Cela se traduit, notamment, par des actions politiques pour la reconnaissance et le financement des groupes populaires dans le domaine de l'alphabétisation, par des sessions de formation et des publications relatives à l'alphabétisation populaire ainsi que par des actions concrètes de défense des droits des personnes analphabètes.

Le RGPAQ est un interlocuteur très important en matière d'éducation des adultes. Reconnu par le ministère de l'Éducation pour son expertise en alphabétisation populaire, il collabore avec ce dernier dans différents dossiers sur le sujet.

6.1.1.3 Le Centre de documentation sur l'éducation des adultes et la condition féminine (CDEACF)

Le CDEACF a été reconnu juridiquement en 1983. Dans une perspective de démocratisation des connaissances, de reconnaissance du droit à l'information et de valorisation du patrimoine communautaire québécois, le CDEACF collecte, diffuse et rend accessibles, en français, les savoirs et savoir-faire des différents milieux de l'éducation des adultes, de l'alphabétisation et de la condition féminine du Québec et des communautés francophones du Canada en plus d'en faire la promotion.

Le CDEACF met à la disposition de la communauté de l'alphabétisation une base de données documentaires très diversifiées comprenant près de 6 000 titres. Ces documents sont accessibles pour la consultation sur place, le prêt et le prêt entre bibliothèques.

Le CDEACF est le dépositaire des productions documentaires IFPCA depuis 1995.

Le CDEACF met à la disposition des commissions scolaires et des groupes d'alphabétisation populaire autonomes qui en font la demande, des trousse de matériel constituées à partir des productions IFPCA, et ce, pour une période déterminée.

Des minibibliothèques mobiles pour des adultes inscrits en alphabétisation dans ces organismes sont également accessibles sur demande.

Enfin, depuis juillet 1997, le CDEACF a reçu du ministère de l'Éducation le mandat de créer dans Internet un espace francophone dédié à l'alphabétisation. Le site Web *Espace alpha* (<http://espacealpha.cdeacf.ca>) réunit un ensemble de ressources en français (sites, documents, services) à l'intention des agentes et des agents d'alphabétisation aussi bien que des adultes en formation. On y trouve, notamment, le catalogue documentaire *alpha* du CDEACF, un dossier IFPCA où il y a, entre autres, une section relative aux expériences réalisées en matière de prévention de l'analphabétisme ainsi qu'en matière de recherche, et les vitrines régionales qui tiennent à jour les renseignements sur les différents organismes en alphabétisation de toutes les régions du Québec.

Le CDEACF, en vertu du même mandat, offre également aux formatrices et aux formateurs des commissions scolaires et des groupes d'alphabétisation populaire autonomes des sessions de perfectionnement sur l'utilisation d'Internet et sur l'enseignement de cette utilisation auprès des adultes.

Enfin, un groupe de discussion par courriel ayant pour nom pratiques (pratiques@cdeacf.ca) a été mis en place. C'est un véhicule privilégié d'échanges d'information entre les membres de la communauté francophone de l'alphabétisation.

6.1.1.4 La Fondation québécoise pour l'alphabétisation

La Fondation québécoise pour l'alphabétisation s'est donné comme mission d'aider chaque personne au Québec qui désire avoir accès à de la formation de base. Fondée en 1989, la Fondation a aidé des milliers de personnes grâce à ses activités de sensibilisation, notamment ses campagnes de publicité, ses projets de collecte de fonds de même que ses mandats de référence et de ralliement de toutes les personnes qui s'intéressent à la cause de l'alphabétisation et aux projets menés en la matière. Elle a un mandat unique au Québec et permet à d'autres milieux, dont le milieu des affaires, de promouvoir l'alphabétisation en soutenant ceux et celles qui y

travaillent. En 2001-2002, la Direction de la formation générale des adultes (DFGA) a fourni un soutien financier à la Fondation pour l'accomplissement de certaines de ses activités, dont l'établissement d'une ligne de référence téléphonique fournissant de l'information sur les services offerts en alphabétisation et sur les modalités d'inscription.

6.1.2 L'alphabétisation en anglais

6.1.2.1 Les Literacy Partners of Quebec (LPQ)

Les LPQ sont un regroupement provincial formé en 1992 pour gérer l'alphabétisation anglophone au Québec. Constitué de groupes du secteur de l'alphabétisation, le regroupement s'est fixé les objectifs suivants :

- représenter les groupes et les organisations anglophones du Québec dans le dossier de l'alphabétisation;
- fournir des services à ses membres en matière de promotion de l'alphabétisation, d'information, d'échange de ressources et d'expériences dans le domaine;
- appuyer les actions collectives relativement :
 - aux adultes en formation;
 - aux fournisseurs de services;
 - aux décisions politiques;
 - à la communauté ;
 - au milieu des affaires;
 - à toute autre organisation qui s'intéresse à l'alphabétisation.

6.1.2.2 Le Centre for Literacy (CFL)

Le mandat du CFL est axé sur le perfectionnement, la recherche et l'information dans un contexte de soutien et de promotion de l'alphabétisation de la population anglophone dans les commissions scolaires, dans le milieu de travail et dans la communauté.

Les activités du CFL sont variées et comprennent :

- la diffusion de bulletins d'information;
- l'organisation de séminaires, pendant la période estivale, portant sur plusieurs sujets d'intérêt en matière d'alphabétisation : les technologies de l'information et de la communication, les problèmes d'apprentissage, etc.;
- le soutien aux bénévoles ainsi qu'aux agentes et aux agents d'alphabétisation;
- la sensibilisation de la population à l'analphabétisme et aux différents services d'alphabétisation.

De plus, depuis 1999-2000, le CFL est mandaté par la DFGA pour assurer la collecte du matériel produit en matière d'alphabétisation, de même que la diffusion de trousseaux aux commissions scolaires et aux groupes d'alphabétisation populaire autonomes anglophones.

6.1.2.3 Le Quebec Literacy Working Group (QLWG)

Le QLWG est à la fois un groupe de travail et un réseau provincial qui appuie le personnel des commissions scolaires dans son travail d'alphabétisation auprès de la population anglophone depuis 1978.

Chacune des douze⁶ commissions scolaires membres est autonome quant à l'application des politiques et des programmes d'alphabétisation à l'intérieur des paramètres établis par le ministère de l'Éducation.

La mission du QLWG est de promouvoir, de faire progresser et d'appuyer l'alphabétisation des adultes, l'alphabétisation des jeunes adultes ainsi que l'alphabétisation familiale au secteur anglophone du Québec.

Afin d'assurer le succès de sa mission, le QLWG travaille à doter les commissions scolaires anglophones de l'information, des outils et de l'appui requis pour qu'elles puissent poursuivre leur engagement continu dans le domaine de l'alphabétisation.

6.1.2.4 L'Alpha Laubach du Canada-Québec/Les Volontaires de l'alpha du Québec (ALC-Q/VAQ)

Le regroupement Alpha Laubach du Canada-Québec/Les Volontaires de l'alpha du Québec (ALC-Q/VAQ) est constitué de onze groupes de bénévoles du secteur anglophone qui utilisent diverses méthodes pour offrir des services d'alphabétisation à la population anglophone du Québec. L'ALC-Q/VAQ a été formé en 1980, avec la collaboration du QLWG. Une restructuration a été effectuée en 1993 pour intégrer les groupes de bénévoles qui ne sont pas membres du réseau Laubach. L'ALC-Q/VAQ a pour objectif de briser les barrières à la lecture chez les personnes analphabètes et de favoriser la promotion des services d'alphabétisation auprès de la population anglophone intéressée. Il veut aussi encourager la communication entre les groupes anglophones qui bénéficient du PSAPA. Enfin, les conseils se rassemblent régulièrement en vue de promouvoir des sessions de formation à l'intention, selon le cas, des personnes analphabètes ou des bénévoles.

La DFGA a fourni à l'ALC-Q/VAQ, en 2001-2002, un appui financier pour la réalisation de différentes activités de développement.

6.1.2.5 La Quebec Literacy Alliance (QLA)

La QLA est un réseau provincial d'alphabétisation anglophone composé de personnes représentant le QLWG et l'ALC-Q/VAQ. Le mandat et les activités de la QLA, ainsi que les services qu'elle dispense, sont déterminés annuellement selon les besoins des organisations qui en sont membres. Ces besoins touchent notamment la recherche et la promotion de l'alphabétisation de même que la concertation chez ses membres par la circulation et le partage de l'information. De plus, la QLA est le porte-parole du secteur anglophone de l'alphabétisation sur les plans provincial et national.

6. Incluant les commissions scolaires Kativik et Crie.

6.1.2.6 Les formes de partenariat

Il existe de plus en plus de liens de partenariat entre le ministère de l'Éducation et d'autres ministères, notamment les ministères de l'Emploi et de la Solidarité sociale, de la Santé et des Services sociaux, de la Famille et de l'Enfance, de la Culture et des Communications, des Relations avec les citoyens et de l'Immigration. Ces liens de partenariat seront davantage mis en évidence avec l'application de la Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue et du plan d'action qui en découle adoptés en mai 2002.

Les commissions scolaires et les groupes d'alphabétisation populaire autonomes travaillent également en collaboration avec des organismes du milieu, par exemple des centres locaux de services communautaires (CLSC), des syndicats et des groupes d'action communautaire.

7 Les priorités de 2001-2002 et de 2002-2003

7.1 Les priorités de 2001-2002

Le ministère de l'Éducation, en collaboration avec ses partenaires des commissions scolaires et des groupes d'alphabétisation populaire autonomes, a établi, en 2001-2002, certaines priorités pour la mise en œuvre et la poursuite d'activités d'alphabétisation. Ces dernières peuvent être destinées à des groupes en particulier ou encore à l'ensemble des personnes qu'intéresse l'alphabétisation.

7.1.1 Le *Guide de formation sur mesure en alphabétisation (GFMA)*

En 2001-2002, les situations fonctionnelles sur les compétences parentales qui ont été élaborées antérieurement, soit « La connaissance de mon enfant » et « Lire une histoire à mon enfant » ont été présentées aux agentes et aux agents d'alphabétisation des commissions scolaires et des groupes d'alphabétisation populaire autonomes lors de rencontres suprarégionales.

De plus, ces sessions comprenaient une formation sur les problèmes d'apprentissage en alphabétisation et sur l'utilisation du *Coffret de matériel andragogique pour l'alphabétisation des personnes ayant des difficultés d'apprentissage* permettant ainsi de mieux traiter les problèmes rencontrés.

Un guide d'utilisation du coffret a été préparé et sera présenté sur le site de la DFGA au cours de l'automne 2002.

Par ailleurs, un répertoire des documents produits en alphabétisation, pouvant aider à l'utilisation du GFMA, a été réalisé en 2001-2002. Il sera aussi présenté sur le site de la DFGA.

7.1.2 La formation générale commune

Comme cela a été mentionné précédemment, des travaux portant sur la formation générale commune se sont poursuivis en 2001-2002. Les programmes d'études des services de formation générale commune prendront en considération à la fois la discipline et l'exercice des rôles sociaux. D'ici à la mise en œuvre de la formation générale commune, soit en 2005, les services d'alphabétisation actuels demeurent tels quels et, conséquemment, le GFMA constitue toujours le programme d'études prescrit par le Ministère.

7.1.3 La prévention de l'analphabétisme

Programme d'aide à l'éveil à la lecture et à l'écriture dans les milieux populaires

La DFGA a assuré en 2001-2002 la mise en œuvre de la troisième année du Programme d'aide à la lecture et à l'écriture dans les milieux populaires, une mesure de la Politique gouvernementale de la lecture et du livre en collaboration avec le ministère de la Famille et de l'Enfance, le ministère de la Culture et des Communications ainsi que le ministère de la Santé et des Services sociaux, et a préparé le renouvellement du Programme pour les cinq prochaines années dans le cadre de la Politique gouvernementale d'éducation des adultes dans une perspective de formation continue. Ce programme contribue à concrétiser les objectifs de la DFGA en matière de prévention.

D'une durée de trois ans, le Programme a permis de subventionner dix projets d'éveil à la lecture et à l'écriture dans les milieux populaires ayant pour objectifs de :

- sensibiliser les familles au rôle essentiel qu'elles peuvent jouer dans l'éveil des enfants à la lecture et à l'écriture;
- proposer aux familles et aux organismes de services à l'enfance et à la famille des moyens simples pour favoriser l'éveil à la lecture et à l'écriture chez les petits enfants, leur faire découvrir le plaisir de lire et intégrer cette activité dans les pratiques familiales;
- former les membres des organismes de services à l'enfance et à la famille en matière d'éveil à la lecture et à l'écriture;

- promouvoir et faire connaître la littérature jeunesse;
- augmenter la participation des pères à l'éveil des enfants à la lecture et à l'écriture.

Initiatives fédérales-provinciales conjointes en matière d'alphabétisation (IFPCA)

La trousse De A à Z on s'aide! a été numérisée et mise en ligne sur le site Internet de la DFGA. Une version française et une version anglaise de la trousse sont accessibles gratuitement sur le site de la DFGA, à l'adresse : <http://www.educationquebec.qc.ca/dfga2001/portail.html>.

Un appui a été apporté aux projets subventionnés dans le cadre des IFPCA qui avaient pour objectif d'implanter la trousse De A à Z on s'aide! De plus, cette trousse a été numérisée et mise en ligne sur le site Internet de la DFGA. La version anglaise de la trousse sera offerte sous peu sur ce même site : <http://www.educationquebec.qc.ca/dfga2001/portail.html>.

Une rubrique axée sur la prévention de l'analphabétisme a été ajoutée au site Internet *Espace alpha*.

Programme École famille et communauté

En relation avec la Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue, la DFGA a conçu le programme École famille et communauté, en collaboration avec le ministère de la Famille et de l'Enfance, le ministère de la Culture et des Communications, le ministère de la Santé et des Services sociaux, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, le Conseil de la famille et des commissions scolaires ciblées. Ce programme pilote qui mobilise un ensemble

de partenaires sera implanté dans dix territoires d'écoles ayant des indices socioéconomiques qualifiés de défavorisés. Une évaluation du programme sera assurée.

7.1.4 La recherche

Les activités de recherche suivantes en matière d'alphabétisation ont eu lieu au Ministère en 2001-2002 :

- l'analyse des données portant sur la population inscrite dans les commissions scolaires en 2000-2001;
- le suivi des travaux qui se déroulent au Québec concernant la prochaine Enquête internationale sur l'alphabétisation et les compétences des adultes;
- le soutien à la recherche auprès des organismes d'alphabétisation désirant réaliser ou réalisant des projets de recherche;
- la conception et la mise à jour d'un site Web consacré aux réalisations des organismes d'alphabétisation en matière de prévention de l'analphabétisme et de recherche dans l'*Espace alpha* du CDEACF.

7.1.5 La formation à distance

Les activités menées dans le dossier de la formation à distance en 2001-2002 ont trait principalement à un rapport de recherche faisant état de la situation en cette matière. Le rapport comprend un portrait de la formation à distance au Québec, au Canada, aux États-Unis et en Europe, la présentation de matériel en ligne ou sur cédérom, un état de la situation en ce qui concerne la recherche, une présentation des pratiques de formation à distance en alphabétisation et une bibliographie.

À partir de la recherche sur la formation à distance en alphabétisation, un projet de cadre de référence a été préparé. Celui-ci vise principalement la mise en application de la formation à distance en alphabétisation dans les commissions scolaires et les groupes d'alphabétisation populaire autonomes.

7.1.6 La formation continue du personnel

Tel que mentionné précédemment, en 2001-2002 la formation continue du personnel a porté sur des composantes du *GFMA*. De plus, un suivi a été effectué à la demande de certains organismes sur l'application du programme De A à Z on s'aide!

7.1.7 Les technologies de l'information et de la communication (TIC)

L'encadrement et le suivi des travaux liés à l'*Espace alpha*, dont il a été fait mention précédemment, se sont poursuivis cette année. De plus, la carte sur l'infrastructure électronique en matière d'alphabétisation au Québec a été mise à jour.

7.1.8 Le programme Initiatives fédérales-provinciales conjointes en matière d'alphabétisation (IFPCA)

En 2001-2002, dans le cadre des IFPCA, la DFGA a défini des priorités en matière de développement de l'alphabétisation sur le plan provincial. Ces priorités ont été à l'origine de projets relatifs notamment à la visibilité de l'alphabétisation, au développement des compétences parentales, à la prévention, à la recherche, à la formation à distance ainsi qu'à l'organisation d'un forum en alphabétisation qui a eu lieu en avril 2002.

7.1.9 Le secteur anglophone

Les activités du Ministère auprès du secteur anglophone ont pour objet de répondre aux besoins qui sont exprimés par les commissions scolaires et les groupes d'alphabétisation populaire autonomes et de traduire ou, s'il y a lieu, d'adapter les documents rédigés à l'intention de la population francophone, dont le *GFMA*. Voici les principales activités accomplies cette année :

- la mise à jour du site anglophone sur l'alphabétisation;

- la formation du personnel des commissions scolaires et des groupes d'alphabétisation populaire autonomes à l'utilisation d'Internet;
- l'adaptation anglaise du *Journal d'apprentissage*.

7.2 Les priorités de 2002-2003

Les priorités de la DFGA en matière d'alphabétisation en 2002-2003 s'inscriront dans la poursuite de celles de 2001-2002.

7.2.1 La Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue

Différentes mesures du plan d'action découlant de la Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue visent l'alphabétisation, notamment en matière de promotion, de prévention, d'alphabétisation populaire autonome, d'accueil et de référence et d'écriture simple.

7.2.2 Le *Guide de formation sur mesure en alphabétisation (GFMA)*

Au cours de la prochaine année, l'animation dans Internet sur le *GFMA* se poursuivra et un forum électronique sera conçu sur des sujets tels que le recrutement des personnes analphabètes, les problèmes d'apprentissage en alphabétisation, les codes alphanumériques, etc.

Des sessions de formation continue sont prévues pour poursuivre la formation sur les problèmes d'apprentissage en alphabétisation et sur l'utilisation du *Coffret de matériel andragogique pour l'alphabétisation des personnes ayant des difficultés d'apprentissage*.

7.2.3 La formation générale commune

Les travaux relatifs à la formation générale commune se poursuivront en 2002-2003. L'accent sera mis plus particulièrement sur :

- la validation du référentiel des compétences et l'élaboration d'une stratégie d'organisation des apprentissages;

- la conception d'un cadre d'élaboration des programmes d'études et le démarrage des travaux d'élaboration de ces programmes;
- la conception du matériel de reconnaissance des acquis, d'évaluation et de sanction des études;
- l'élaboration d'un plan de formation continue du personnel enseignant.

De plus, des activités d'information, d'animation et de formation continue du personnel visé seront tenues durant l'année.

7.2.4 La prévention de l'analphabétisme

Programme d'aide à l'éveil à la lecture et à l'écriture dans les milieux populaires

Conformément aux orientations de la Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue, nous prévoyons mener les actions suivantes concernant la prévention de l'analphabétisme en 2002-2003 :

- prendre les mesures nécessaires pour la reconduction du Programme d'aide à l'éveil à la lecture et à l'écriture dans les milieux populaires en collaboration avec le ministère de la Famille et de l'Enfance, le ministère de la Culture et des Communications, le ministère de la Santé et des Services sociaux et le ministère de la Solidarité sociale. Suivant les nouvelles orientations de la Politique, un projet concerté regroupant un ensemble de partenaires des milieux défavorisés sera subventionné dans chaque région administrative pendant les cinq prochaines années. Aussi, les projets d'appui seront maintenus et leur mise à jour assurée. On compte parmi les projets d'appui, la recension des pratiques en matière d'éveil à la lecture et à l'écriture et leur diffusion dans Internet <http://petitmonde.qc.ca/eveil>, une campagne de sensibilisation réalisée en collaboration avec les ministères concernés, la mise en ligne du site de formation dans Internet, la réalisation d'un colloque d'envergure provinciale et la planification du programme pour les cinq prochaines années;
- mettre en œuvre pour les cinq prochaines années le programme École famille et communauté destiné aux familles et à leurs enfants âgés de 2 à 12 ans, en collaboration

avec le ministère de la Famille et de l'Enfance, le ministère de la Culture et des Communications, le ministère de la Santé et des Services sociaux et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, le Conseil de la famille et des commissions scolaires. Ce programme pilote qui mobilise un ensemble de partenaires sera implanté dans dix territoires d'écoles ayant des indices socioéconomiques qualifiés de défavorisés. Le cadre d'évaluation de la mesure sera finalisé et mis en œuvre;

- intégrer la préoccupation de prévention de l'analphabétisme dans le contexte de la campagne de sensibilisation en alphabétisation.

Dans le cadre des IFPCA :

- un appui sera apporté aux projets qui visent à implanter la trousse De A à Z on s'aide!, en collaboration avec leurs partenaires communautaires;
- de nouvelles situations fonctionnelles en alphabétisation seront conçues et expérimentées.

7.2.5 La recherche

En 2002-2003, plusieurs activités seront maintenues ou menées à terme dans le dossier de la recherche en matière d'alphabétisation. Les activités suivantes ont été privilégiées par la DFGA :

- rédiger la version 2001-2002 du portrait statistique des personnes inscrites en alphabétisation dans les services d'éducation des adultes des commissions scolaires et des groupes d'alphabétisation populaire autonomes;
- poursuivre les travaux portant sur la collecte de données dans le réseau des groupes d'alphabétisation populaire autonomes;
- offrir un soutien ponctuel aux organismes qui entreprennent une démarche de recherche;
- donner une session de formation continue aux commissions scolaires et aux groupes d'alphabétisation populaire autonomes qui réalisent des projets de recherche;
- collaborer à l'organisation et à la tenue de mini-forums régionaux sur l'alphabétisation;
- collaborer aux travaux du comité d'orientation relatifs à l'obtention de données détaillées pour le Québec dans le cadre de l'Enquête internationale sur l'alphabétisation et les compétences des adultes de 2002;

- développer les connaissances en ce qui concerne le maintien des capacités de lecture des adultes et amorcer une réflexion en la matière.

7.2.6 La formation à distance

Les activités prévues pour 2002-2003 dans le dossier de la formation à distance sont les suivantes : mise en place d'un comité consultatif sur la réalisation d'un cadre de référence, conception, préparation, diffusion et implantation du cadre de référence.

7.2.7 Le programme Initiatives fédérales-provinciales conjointes en matière d'alphabétisation (IFPCA)

En 2002-2003, dans le cadre des IFPCA, les activités de la DFGA seront les suivantes :

- poursuite de la mise en œuvre de la campagne de promotion de l'alphabétisation;
- tenue de mini-forums régionaux à l'intention des agentes et des agents d'alphabétisation sur les perspectives d'avenir dans le dossier en question;
- élaboration d'un cadre de référence sur la formation à distance en alphabétisation;
- réalisation d'un inventaire auprès de différents organismes publics des documents rédigés en écriture simple et promotion de cette approche;
- poursuite de la formation continue du personnel d'accueil des commissions scolaires et des centres locaux d'emploi (CLE) du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale sur l'approche à privilégier avec les personnes peu scolarisées;
- réflexion sur la question du maintien des capacités de lecture;
- suivi de différents dossiers relatifs à la prévention et aux technologies de l'information et de la communication.

7.2.8 Le secteur anglophone

En ce qui concerne le secteur anglophone, outre la préparation et la tenue d'une session de formation continue sur l'utilisation de la trousse De A à Z on s'aide!, les actions de promotion de

l'alphabétisation, de prévention et de soutien à la recherche prendront en considération les réalités de la population visée.

8 Le personnel des services d'alphabétisation du gouvernement

Il n'existe pas de données actuellement sur le personnel qui, au gouvernement du Québec, est affecté au dossier de l'alphabétisation. Toutefois, en 2002-2003, au ministère de l'Éducation, plus particulièrement à la DFGA, deux personnes, soit un coordonnateur et une secrétaire, travaillent à temps plein au dossier de l'alphabétisation dans les commissions scolaires, tandis que huit personnes le font à temps partiel. De plus, deux personnes, dont une secrétaire, sont affectées au dossier des groupes d'alphabétisation populaire autonomes. Enfin, dans les directions régionales du Ministère, une personne est responsable de l'ensemble du dossier de la formation générale des adultes, et donc du secteur de l'alphabétisation.

9 Les personnes-ressources en matière d’alphabétisation au ministère de l’Éducation

Pour plus amples renseignements sur le dossier de l’alphabétisation, on peut communiquer avec les personnes suivantes :

- **dans le cas des commissions scolaires :**

Madame Andrée Racine
Direction de la formation générale des adultes
Ministère de l’Éducation
1035, rue De La Chevrotière, 17^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5

Téléphone : (418) 644-4875
Télécopieur : (418) 673-7015
Courriel : andree.racine@meq.gouv.qc.ca

- **du côté des groupes d’alphabétisation populaire autonomes :**

Madame Diane Mockle
Direction de la formation générale des adultes
Ministère de l’Éducation
1035, rue De La Chevrotière, 17^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5

Téléphone : (418) 644-3829
Télécopieur : (418) 673-7015
Courriel : diane.mockle@meq.gouv.qc.ca

